



SECTION



VAR

Syndicat **Force Ouvrière DGFIP – Section du Var**  
place besagne 83000 Toulon

Tél fixe : 04-94-03-82-90

Tél portable : 06-88-37-36-97

mail : [fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv](mailto:fo.ddfip83@dgfip.finances.gouv)

web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/083/>

## CSAL 03 avril 2024

Après lecture de notre [déclaration liminaire](#), le président a apporté quelques réponses.

Il considère que la demande de FO concernant la fermeture des services en raison du passage de la flamme olympique est une plaisanterie !



En conséquence, et en toutes responsabilités, FO-DGFIP dépose un **préavis de grève pour la journée du 10 mai 2024.**

La direction préconise une décision opérationnelle selon les configurations des services : les services accueillant du public devront assurer un service minimum. Cependant, les SIP, au cœur du sujet, devront assurer un accueil physique et téléphonique, encadrement compris.

Il est vrai que les collègues des SIP, en pleine campagne, après GMBI, n'auront absolument pas besoin d'un we de repos, comme l'ensemble des agents de la DDFIP !

Alors que 33 départements ont obtenu le pont du 10 mai. Les agents varois ne doivent pas être assez méritants.

**FO-DGFIP 83** est revenu sur le renforcement du rôle du préfet annoncé par le président de république. Ce sujet est préoccupant, car si la DGFIP passait sous l'autorité du préfet au plan départemental, cela pourrait conduire à une totale remise en cause, notamment en ce qui concerne la gestion des personnels.

### Point immobilier

**BRIGNOLES** : L'élargissement des berges du Caramy se fera par la berge opposée à celle où se situe le CFP. Notre implantation à Brignoles semble donc pérennisée !!

Cependant, le sujet du parking (cf déclaration liminaire) ne semble pas une préoccupation principale de notre direction. Certes, des contacts ont été pris avec la mairie, des relances effectuées... Mais, comme il nous a été rappelé, au cas où nous l'aurions oublié, l'employeur n'a pas d'obligation de fournir un parking !

**FO-DGFIP 83** est comme à son habitude, intervenu sur le sujet, rappelant le contexte du NRP, l'éloignement imposé d'une partie des agents, la fatigue, les frais..

Il est bien de féliciter les agents sur place, il est encore mieux de leur donner la possibilité d'exercer correctement leurs missions !

**DRAGUIGNAN** : Une étude de faisabilité est en cours afin d'étudier la possibilité d'aménager le site de Jacques Brel (aménagement intérieur, extension, étage supplémentaire ?) afin d'accueillir l'ensemble des collègues des Colettes. Il est vrai que ce vieux bâtiment de type pailleron n'offre que peu de confort à nos collègues.

À noter cependant que si cette opération venait à être réalisée, la circulaire Borne (concernant la surface utile/agent) sera appliquée. Affaire à suivre.

## 2 - Bilan Formation professionnelle

Le vivier des formateurs comporte à ce jour une centaine d'agents. Cependant, la catégorie C reste sous représentée, bien que le nombre d'agents formateurs a augmenté en 2023. Pour FO, les agents ne doivent pas s'autocensurer, le responsable de la formation professionnel ayant confirmé faire appel à toutes les bonnes volontés, en fonction des besoins et des places disponibles.

FO a aussi soulevé le problème de la prise en charge des frais de déplacement, notamment pour les agents de l'aire dracénoise. En effet, la gare des arcs est loin et les formations sur Toulon toujours problématiques. À noter cependant l'augmentation du nombre de formation sur sites.

La direction a tenu à souligner que le poste « frais de déplacement » varois est supérieur à celui de directions de même configuration. Une attention soutenue sera donc portée sur ce poste.

*Économies, économies... Cela se ressent à tous les niveaux !*

## 3 - Budget

Là encore, les annonces de 10 milliards d'économies trouvent leur concrétisation, le montant de la DGF (dotation globale de fonctionnement) ayant été diminué de 5 %,

Le poste « frais d'affranchissement » reste encore élevé. Des envois via escale de pièces juridiques de procédures pourront être effectués vers les contribuables (après acceptation), dans le cadre d'une modernisation du lien avec les usagers.

## 3 - Point d'étape Var amendes

En résumé, tout va bien, les agents de Var amendes sont sereins, les chiffres sont bons, il n'y a pas de déport.

L'ironie dans l'histoire est que l'on nous démontre qu'avec plus de personnel, on fait autant qu'avant, voire plus.



## 4 - Plan de transition environnementale de la DDFIP du Var

Le bilan porte sur 2019. La DDFIP du Var était déjà une mauvaise élève, son taux d'émission de gaz à effet de serre étant supérieur à la moyenne nationale et à celle des directions de catégorie 1 !

Sachant que les déplacements (et majoritairement les déplacements domicile-travail) constituent, sans aucune surprise, le premier poste d'émission (51 %).

Comme FO l'a souligné, il sera intéressant de comparer ce chiffre à celui du prochain recensement en 2024, post NRP, sachant que le développement du télétravail pourra aussi avoir un impact.

Il devient cependant acrobatique de concilier environnement et restrictions budgétaires... En effet, nous sommes toujours en attente de la décision ministérielle quant au déploiement de bornes de recharge électrique à destination des agents.

Nous avons aussi demandé que soient communiqués les chiffres concernant les cités administratives de Lorgues et Montebello, avant et post travaux, pour comparaison.

- **FO-DGFIP 83** a interpellé le directeur sur la **RGP**.

En effet, une première réquisition de la 7<sup>e</sup> chambre de la cour des comptes dans une affaire d'escroquerie aux faux ordres de virement dans une paierie départementale impacte directement un **adjoint pour une somme conséquente**. Certes, il ne s'agit que d'une réquisition, et il faudra attendre le jugement (et l'appel éventuel) afin d'avoir la finalité de l'affaire. Cependant, l'inquiétude du réseau est bien présente, comme nous l'avions souligné dans notre [motion 2023](#).

- Suite à des remontées de difficultés concernant la prime d'accueil, un rappel de la doctrine va être réalisé, et un rappel sur 2023 va être effectué.

En effet, l'équipe dite « RCT » est éligible à taux plein (prorata temps partiel ou maladie supérieure à 1 mois), et un décompte des jours d'accueil est effectué pour les autres agents.

Comme toujours, les élus **FO-DGFIP** font non seulement remonter vos revendications, mais les défendent et suivent les dossiers !

Retrouvez toutes nos publications sur le [site national de FO-DGFIP](#) !

Vos représentants **FORCE OUVRIÈRE** :

Titulaires: Sophie Degeilh, Sylvain Charbonneyre, Marc Georges, Nicolas Fagard, Philippe Bernard